

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01161
Numéro SIREN : 413 101 957
Nom ou dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2020 sous le numéro de dépôt 4317

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/4317

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 413 101 957

N° gestion : 2015 B 01161



MM. L.

FINANCIERE DE L'OMBREE
Société par actions simplifiée au capital de 11.336.464 euros
Siège social : 8 boulevard Charles Detriche
49000 Angers
R.C.S Angers 413 101 957
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE
DU 2 JANVIER 2020**

Le 2 janvier 2020, à 9h, la soussignée :

Electro Holding

Société par actions simplifiée au capital social de 32.885,05 euros dont le siège social est situé 15, Boulevard F.W. Raiffeisen, L-2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 216511,

représentée par le président de son directoire, Madame Laurence Goblet, elle-même représentée par Monsieur Cédric Lépée et par un membre de catégorie A de son directoire, Hivest Capital Partners, représentée par Monsieur Cédric Lépée.

agissant en qualité d'associé unique de la Société, titulaire de la totalité des 708.526 actions composant le capital de la Société ("Associé Unique" ou "Electro Holding"),

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour ci-après reproduit :

1. Constatation de la fin du mandat de Président de la Société de Monsieur Christophe Malrin et remplacement ;
2. Pouvoirs pour formalités ; et
3. Questions Diverses.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

***Constatation de la fin du mandat de Président de Monsieur Christophe Malrin et
nomination d'un nouveau Président***

L'Associé Unique constate que la Société et Monsieur Christophe Malrin sont convenus de mettre un terme au mandat de Président exercé par Monsieur Christophe Malrin, avec effet au 2 janvier 2020, date à laquelle Monsieur Christophe Malrin a donc cessé d'exercer les fonctions de Président de la Société.

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau Président, avec effet au 2 janvier 2020, en remplacement de Monsieur Christophe Malrin :

Monsieur Henri Juin, demeurant 6 rue de Villeneuve 92380 Garches, pour une durée illimitée.

1



Mme L.

DEUXIEME RESOLUTION
pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

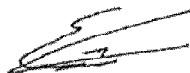
TROISIEME RESOLUTION
Questions diverses

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique et par le Président de l'assemblée de la Société conformément à l'article 22 des statuts de la Société.

Electro Holding
Associé Unique

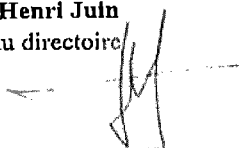


par Madame Laurence Goblet, représentée par Monsieur
Cédric Lépée



par Hivest Capital Partners, représentée par Monsieur
Cédric Lépée

Monsieur Henri Juln
Président du directoire



2

